



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

GRAND MONTAUBAN – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**SESSION ORDINAIRE**  
**Séance du 26 avril 2016**

**DELIBERATION N° 44/ 4/2016 : FONDS SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT : AVENANT A LA  
CONVENTION DE MANDAT DE GESTION TECHNIQUE ET FINANCIERE DU FSL**

*L'an deux mille seize, le mardi 26 avril à 18h00, les membres du Conseil Communautaire du Grand Montauban-Communauté d'Agglomération, se sont réunis dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 20 avril 2016.*

**Présents Titulaires : 33**

Mesdames, Messieurs, Mathieu ALBERT, Danielle AMOUROUX, Danielle BEDOS, Marie-Claude BERLY, Marc BOURDONCLE, Nadine BOUVET, Aline CASTILLO, Didier CLAMENS, Jean-Martial DEJEAN, Thierry DEVILLE, Philippe FRANCOIS, Alain GABACH, Jean-François GARRIGUES, Jacques GAYRAL, José GONZALEZ, Paul GRAND, Annie GUILLOT, Aline HUARD, Aurore KOTHE, Pierre-Antoine LEVI, Véronique MALY, Christine MOLLIN, Christian MOULIS, Pauline MUGNIER, Paulette MULLER-DUPONT, Bernard PAILLARES, Christian PEREZ, Rodolphe PORTOLES, Gérard ROUTIER, Bernadette SERIEYS, Gaël TABARLY, Monique VALAT, Thierry VIALON.

**Absents ayant donné pouvoir : 14**

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES à Thierry DEVILLE, Alain ABADIE à Didier CLAMENS, Anne ALASSANE à Monique VALAT, Maxime BERAUDO à Pierre-Antoine LEVI, Pauline BLANC à Gaël TABARLY, Pierre BONNEFOUS à Aline CASTILLO, Jean-Luc BUDOIA à Annie GUILLOT, Alain CRIVELLA à Jean-Martial DEJEAN, Daniel DONADIO à Rodolphe PORTOLES, Jean-Louis IBRES à Christine MOLLIN, Sophie LARAN à Aurore KOTHE, Laurence PAGES à Christian PEREZ, Valérie RABAULT à José GONZALEZ, Michel WEILL à Danielle BEDOS.

**Absents Excusés : 4**

Mesdames, Messieurs, Roger CATUSSE, Nadia CHEKLIT, Francis LABRUYERE, Isabelle SOULAYRES.

**Secrétaire de Séance : Monsieur Jean-Martial DEJEAN**

**Madame Marie-Claude BERLY donne lecture du rapport suivant :**  
**Mesdames, Messieurs,**

Par délibération en date du 27 juillet 2006, le Conseil Communautaire a déclaré d'intérêt communautaire « la gestion d'un Fonds de Solidarité pour le Logement » au titre de la compétence « Equilibre social de l'habitat » conformément aux dispositions de la loi du 13 août 2004.

Le principe de mise en œuvre d'un FSL communautaire a été validé par délibération en date du 14 décembre 2006 et une convention de mandat pour la gestion technique, comptable et financière du FSL a été signée par Madame la Présidente.

Par délibération en date du 29 mars 2012, le Conseil Communautaire a approuvé le renouvellement de la convention relative à la gestion du FSL communautaire pour une durée de trois ans.

Par délibération en date du 13 avril 2015, le Conseil Communautaire a accepté de proroger pour une durée d'un an à compter du 25 janvier 2015, la convention de mandat pour la gestion technique, comptable et financière du FSL afin de permettre une révision du règlement intérieur.

Ce nouveau règlement intérieur a été présenté en Comité de pilotage du FSL le 10 décembre 2015.

Ainsi, afin d'assurer la continuité de la gestion du FSL par les services de la Caisse d'Allocations Familiales, la convention doit être prorogée par un nouvel avenant, pour une durée d'un an à compter du 25 janvier 2016.

Au vu de ces éléments, et conformément à l'avis favorable de la Conférence des Vice-Présidents en date du 19 avril 2016, il vous est proposé de bien vouloir :

- accepter de proroger pour une durée d'un an à compter du 25 janvier 2016 la convention de mandat pour la gestion technique, comptable et financière du FSL,
- autoriser Madame la Présidente à signer l'avenant à la convention de mandat pour la gestion technique, comptable et financière du FSL.

Entendu le présent exposé,  
Après en avoir délibéré,  
Le conseil communautaire décide :

- d'accepter de proroger pour une durée d'un an à compter du 25 janvier 2016 la convention de mandat pour la gestion technique, comptable et financière du FSL,
- d'autoriser Madame la Présidente à signer l'avenant à la convention de mandat pour la gestion technique, comptable et financière du FSL.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :

**28 AVR. 2016**

De sa publication le :

**28 AVR. 2016**

et/ou notification le :

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 27 avril 2016

La Présidente,  
Brigitte BAREGES

